

Annexe 1 à la délibération n°2024/042 du 27 juin 2024

TARIFS ATELIERS MUNICIPAUX D'ARTS PLASTIQUES

Pour les moins de 25 ans :

Nombre d'heures de cours	Sévriens	Non sévriens
2 heures	238,00 €	260,50 €

Pour les plus de 25 ans :

Nombre d'heures de cours	Sévriens	Non sévriens
3 heures	385,00 €	433,00 €

I. a) Une réduction de 10% sur la participation globale est accordée aux élèves sévriens inscrits à deux activités et plus.

b) une réduction de 10% sur la participation la plus élevée est accordée pour l'inscription de deux élèves sévriens d'une même famille.

c) une réduction est accordée pour l'inscription de trois élèves sévriens et plus d'une même famille. La réduction est de 20% sur la participation la plus élevée et de 10% sur la ou les participations suivantes.

L'abattement prévu au I. a) n'est pas cumulable avec les abattements prévus aux I. b) et I. c).

II. Un acompte de 15 € sera versé lors de l'inscription de l'élève.

III. La redevance annuelle est réglée au moment de l'inscription pour toute l'année scolaire. Elle ne donne pas lieu à remboursement, sauf en cas de circonstances exceptionnelles justifiées.